

**DECLARATION DES TRANSACTIONS SUR ACTIONS PROPRES**

La déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 13 au 15 septembre 2017 a été adressée à l’Autorité des Marchés Financiers le 19 septembre 2017. Ce document est tenu à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté dans la rubrique «information réglementée» du site internet de la Société ([www.lvmh.fr](http://www.lvmh.fr)).

Fait à Paris, le 19 Septembre 2017